

Base de réflexion : un processus multilatéral pour le renforcement du mécanisme REDD+ dans le bassin du Congo

Alors que plusieurs pays du bassin du Congo sont actifs depuis plusieurs années dans le cadre du projet REDD+, l'aide internationale à la région accuse toujours un retard par rapport à d'autres bassins forestiers tropicaux. Compte tenu de l'importance du bassin du Congo pour le climat mondial, de ses trésors de biodiversité et de ses services écosystémiques locaux, il convient de remédier à cette situation. Dans cet objectif, la présente base de réflexion de l'Initiative internationale du gouvernement de la Norvège sur le climat et les forêts (NICFI) ébauche l'idée d'un processus informel et facilité de préparation à la COP 17 à Durban.

L'objectif à Durban n'est pas tant de présenter un ensemble de mesures spécifiques et de promesses de financement que de manifester un engagement solide au sein des entités impliquées pour contribuer au renforcement progressif et certain de REDD+ dans le bassin du Congo. Le processus en lui-même et son (ses) résultat(s) seront conçus pour faciliter une large participation.

Si cette idée recueille suffisamment de réactions positives, l'Initiative internationale du gouvernement de la Norvège sur le climat et les forêts sera heureuse de financer un tel processus conduisant jusqu'à Durban. Elle souhaite cependant en rester là. Nous pensons que le processus gagnerait peut-être à être encouragé par les pays du bassin du Congo et organisé par un modérateur neutre, indépendant, pour le compte d'une ou de plusieurs organisations multilatérales participant au mécanisme REDD+ dans le bassin du Congo.

L'architecture internationale de la stratégie REDD+ a fortement progressé ces dernières années. Dans le bassin du Congo, toutes les grandes initiatives multilatérales REDD+ jouent un rôle actif, notamment le programme ONU-REDD, le FCPF, le CBFF et le FIP. Le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo et la COMIFAC jouent également des rôles importants, et bon nombre d'autres efforts internationaux sont en cours.

De nouvelles initiatives institutionnalisées sont donc la dernière chose dont les efforts REDD+ dans le bassin du Congo ont besoin. Néanmoins, un engagement renforcé et une amélioration du mode de fonctionnement seraient les bienvenus. Les pays du bassin du Congo qui participent à REDD+, à savoir la République démocratique du Congo, la République du Congo, la République Centrafricaine, le Cameroun et le Gabon, en ont à maintes reprises exprimé le souhait. Dans l'attente, l'importance exceptionnelle et les défis particuliers des pays du bassin du Congo soulignent la nécessité d'un soutien international renforcé, efficace, rationnel et coordonné à ces pays.

Ces circonstances particulières illustrent cependant aussi qu'il est nécessaire d'avancer de manière progressive mais déterminée, en améliorant petit à petit notre capacité à réaliser et à soutenir REDD+ en créant les compétences requises, en testant les démarches et en perfectionnant la coordination.

En vue d'initier des efforts en ce sens, l'on pourrait envisager un processus conduisant jusqu'à la COP 17 à Durban. Ce processus pourrait être :

- Encouragé par les pays du bassin du Congo, les pays partenaires et les initiatives multilatérales appropriées, qui participeraient tous aux côtés de représentants de la société civile.
- Accueilli par une ou plusieurs entités multilatérales appropriées pour assurer une large adhésion.
- Conduit dans l'esprit de partenaires désirant tous un renforcement de la stratégie REDD+ dans le bassin du Congo, tout en acceptant que les participants – les pays du bassin du Congo comme les contributeurs potentiels – se trouvent à différents stades de leurs préparations.
- Géré de manière ouverte et transparente pour assurer une parfaite compréhension mutuelle des points de vue des différents participants et des besoins de compromis.
- Organisé par un modérateur neutre, qui aurait la tâche d'encourager les participants – d'une façon neutre et objective – à obtenir ensemble le meilleur résultat possible à Durban.
- Stimulé par des réunions traditionnelles et par un dialogue par téléphone et courriel.
- Conclu, dans l'idéal, lors d'une session au niveau politique en marge de la COP 17 à Durban.

Les résultats substantiels du processus doivent être déterminés par le processus lui-même. L'on peut cependant envisager quelque chose comme une « Déclaration d'intention conjointe » (un document politique, juridiquement non contraignant) énonçant de manière appropriée :

- L'importance unique des forêts du bassin du Congo, les défis particuliers des pays du bassin du Congo et le besoin d'une réponse adaptée.
- Les engagements de toutes les parties en faveur d'une démarche en partenariat, en soulignant la forte volonté politique commune de réussir et l'importance des engagements mutuels à cet égard.
- Les engagements de toutes les parties en faveur d'une préférence pour les processus pluripartites transparents et inclusifs, considérés comme la meilleure démarche pour faire avancer le mécanisme REDD+ dans le bassin du Congo.
- La volonté des pays du bassin du Congo d'obtenir de nettes avancées avec REDD+.
- L'adhésion des pays partenaires et des entités multilatérales en faveur d'un soutien renforcé, plus efficace, rationnel et coordonné à la mise en œuvre des stratégies REDD+ des pays du bassin du Congo.
- Les engagements de la société civile en faveur d'une participation constructive et active au plan REDD+ dans le bassin du Congo,
- La volonté de tous les partenaires de poursuivre un dialogue et une collaboration de haut niveau.

En plus de la déclaration, les partenaires seraient évidemment libres d'ajouter des engagements et/ou promesses unilatérales. Des promesses concernant les niveaux de financement prévus au cours des prochaines années seraient ainsi utiles, mais en aucun cas obligatoires. Tous les partenaires potentiels ne sont pas en mesure de faire ce genre de promesses, et le succès de cette entreprise n'en est pas tributaire.

Il convient de souligner que ce qui précède ne constitue que des réflexions initiales. La caractéristique essentielle du processus serait son aptitude à évoluer selon les préférences et les contributions de ses participants.

La voie à suivre après Durban devra être discutée dans le cadre du processus, en tenant compte du fait que les participants sont à des stades différents de leurs préparations.

Une petite précision s'impose concernant le rôle du modérateur impartial. A partir de nos consultations à ce jour, nous pensons que le Meridian Institute, basé à Washington, conviendrait parfaitement pour remplir ce rôle. Le Meridian Institute a participé à un large éventail d'initiatives REDD+ au cours des dernières années : il a notamment été facilitateur pour l'élaboration du rapport d'évaluation des choix pour REDD et de l'Approche commune des mesures de sauvegarde en matière environnementale et sociale pour les partenaires de prestation multiples dans le cadre du Fonds de préparation du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FCPF).

Si les idées de ce document recueillent suffisamment de réactions positives – et surtout de la part des pays du bassin du Congo eux-mêmes – en ce qui concerne l'utilité et l'opportunité de ces efforts, l'Initiative du Gouvernement de la Norvège sur le climat et les forêts sera prête à couvrir les coûts financiers du processus.